

Intermarché SUPER

Transfert et agrandissement d'un magasin de denrées alimentaires

PLOEZAL

MAITRE D'OUVRAGE

SC TOMAX
M. RAOUL

SIGNATURE

DocuSigned by:

RAOUL ANTONY

8939B995804244E...



S.A.S D'ARCHITECTURE Agence Olivier Dupont-A.O.D.
Dupont Olivier Architecte D.P.L.G
Capital social : 90 000 € - APE 7111Z
RCS 529 981 433 St-Malo
~~T.R.O.A. n° S01866~~
26 rue de la Lande Gohin
35430 Saint-Jouan des Guérets
Tel.: 02.99.19.16.16 - Mail.: aod@aod35.fr



ATTESTATION THERMIQUE

DESSINATEUR
D. OLERON

PC16-1

DATE
21 02 2024



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

***Formulaire d'attestation de la prise en compte de la
réglementation thermique au dépôt de la demande de
permis de construire***

***(uniquement dans le cas d'une opération dont
la date de dépôt de PC est supérieure ou égale au 1/1/2015)***

Formulaire d'attestation de la prise en compte de la réglementation thermique au dépôt de la demande de permis de construire

Je soussigné : M. LARGER Martin

représentant de la société SC TOMAX

situé à :

Adresse	Lech Heloury		
Code postal	22260	Localité	Ploëzal

Agissant en qualité de maître d'ouvrage ou de maître d'œuvre(*), si le maître d'ouvrage lui a confié une mission de conception de l'opération de construction suivante :

Intermarché Ploëzal

Située à :

Adresse	Rue Tachen Touz		
Code postal	22260	Localité	Ploëzal

Référence(s) cadastrale(s) : 0000B0673 ; 0000B0672

Coordonnées du maître d'œuvre (optionnel) :-

Adresse	-		
Code postal	-	Localité	-

Atteste que :

Selon les prescriptions de l'article L. 111-9 du code de la construction et de l'habitation, au moment du dépôt de permis de construire :

- Disposition 1 : L'opération de construction suscitée a fait l'objet d'une étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie (bâtiment de plus de 1000 m²)
- Disposition 2 : L'opération de construction suscitée prend en compte la réglementation thermique.

Les éléments ci-après apportent les précisions nécessaires à la justification des dispositions 1 et 2.

(*) Au sens du présent document, par maître d'œuvre, on entend : architecte, bureau d'études thermiques, promoteur ou constructeur.

Formulaire d'attestation de la prise en compte de la réglementation thermique au dépôt de la demande de permis de construire

Bâtiment 1

DISPOSITION 2 : REGLEMENTATION THERMIQUE

Chapitre 1 : Données administratives

Surface du bâtiment

Valeur de la surface thermique au sens de la RT (S_{RT}) en m ²	2201.90
Valeur de la surface habitable (SHAB) en m ² (<i>maison individuelle ou accolée et bâtiment collectif d'habitation</i>)	0.00
Valeur de la S_{RT} en m ² du bâtiment existant (<i>dans le cas des extensions ou surélévation</i>)	-

Chapitre 2 : Exigences de résultat

Besoin bioclimatique conventionnel

Bbio :	203.90	Bbio _{max} :	250.00
Bbio ≤ Bbio _{max} :			OUI

Chapitre 4 : Energie renouvelable envisagée

Capteurs solaires thermiques	NON
Bois énergie	NON
Panneaux solaires photovoltaïques	OUI
Raccordement à un réseau de chaleur alimenté à plus de 50% par une énergie renouvelable ou de récupération	NON
Autres (<i>préciser</i>)	NON



La personne ayant réalisé l'attestation :

Le : 09/01/2024

Signature :

Attestation de la prise en compte de la **réglementation environnementale RE2020**
au dépôt de la demande de permis de construire



Dans le présent document, le terme « bâtiment » s'entend également comme « partie de bâtiment »

Je soussigné : **M. LARGER Martin**
représentant de la société **SC TOMAX**, située à :

Adresse	Lech Heloury		
Code postal	22260	Localité	Ploëzal

Agissant en qualité de maître d'ouvrage ou de maître d'œuvre, si le maître d'ouvrage lui a confié une mission de conception de l'opération de construction suivante :

Intermarché Ploëzal

située à :

Adresse	Rue Tachen Touz		
Code postal	22260	Localité	Ploëzal

Référence(s) cadastrale(s) : 0000B0673 ; 0000B0672

Coordonnées du maître d'œuvre : AOD

Adresse	26 Rue de la Lande Gohin		
Code postal	35430	Localité	Saint-Jouan-des-Guérets

Atteste qu'au moment du dépôt de permis de construire :

- Disposition 1 : L'opération de construction sus-citée a fait l'objet d'une étude de faisabilité technique et économique des diverses solutions d'approvisionnement en énergie pour les bâtiments ou parties de bâtiments, définie à l'article R. 122-2-1 du code de la construction et de l'habitation
- Disposition 2 : L'opération de construction sus-citée prend en compte les exigences de performance énergétique et environnementale définie aux articles R. 172-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation (réglementation environnementale - RE2020).

Les éléments ci-après déclinés apportent les précisions nécessaires à la justification de la disposition 2.

*Attestation de la prise en compte de la **réglementation environnementale RE2020**
au dépôt de la demande de permis de construire*

Bâtiment : Bâtiment 1

Chapitre 1 : Surface du bâtiment

Valeur de la surface de référence (S_{ref})	185.20 m²
---	-----------------------------

Chapitre 2 : Exigences globales

1. Besoin bioclimatique conventionnel : coefficients Bbio et Bbio_{max} en nombre de points

Bbio	102.9	Bbio _{max}	103.1
Respect de l'exigence Bbio ≤ Bbio _{max}			OUI

2. Degrés-heures d'inconfort estival : coefficients DH et DH_{max} en °C.h

Chacun des groupes du bâtiment doit respecter l'exigence Degrés-heures. La valeur du groupe de plus grande surface est indiquée ci-dessous.

Toute typologie et logements collectifs - zone traversante			
DH	272.2	DH _{max}	1150
Respect de l'exigence DH ≤ DH _{max}			OUI

3. Impact sur le changement climatique associé aux composants du bâtiment y compris le chantier de construction

Le maître d'ouvrage s'engage à être en mesure, après la déclaration d'ouverture du chantier, de justifier, à leur demande, aux agents de l'Etat habilités pour le contrôle des règles de construction, le respect de l'impact maximal sur le changement climatique associé aux composants du bâtiment, y compris le chantier de construction : $I_{C_{construction}} \leq I_{C_{construction_max}}$	OUI
--	------------

Signataire : **M. LARGER Martin**

Le : 09/01/2024

Signature :

